AFPESSVFM

Bulletin d'information annuel 2023
Jährliches Mitteilungsblatt

Sommaire – Inhalt

Comité et délégations – Vorstand und Delegationen 4
Rapport annuel du comité 5
Jahresbericht des Vorstands 10
Résultats financiers 15
Comptes 2022 – Abschluss 2022 16
PV de l'AG du 6 septembre 2022 17

president@afpess.ch
Co-présidente : Delphine Hospenthal, Av. du Moléson 17, 1700 Fribourg
Co-président : Urs Schneider, Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
le mercredi 13 septembre 2023 de 16h30 à 18h30
Collège de Gambach (Aula)

Ordre du jour

Partie statutaire

1. Salutations, ordre du jour
2. Élections des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'AG du 6 septembre 2022
4. Rapport annuel du comité
5. Comptes 2022, rapport des vérificateurs des comptes
6. Budget 2023, projection 2024, fixation de la cotisation
7. Délégations FEDE/Formation Fribourg
8. Mandats de l'AG
9. Divers

Partie non statutaire

10. Discussion avec Lucius Hartmann (SSPES) et François Piccand (S2) sur la formation continue et la mise en œuvre de l'EVMG
11. Discussion et décision de l'AG au sujet l'adhésion collective de l'AFPESS à la SSPES

La co-présidente : Delphine Hospenthal
Le co-président : Urs Schneider

Einladung zur Ordentlichen Generalversammlung
Mittwoch, 13. September 2023, 16.30 bis 18.30 Uhr
Kollegium Gambach (Aula)

Traktanden

Statutarischer Teil

1. Begrüssung, Traktanden
2. Wahl der StimmenzählerInnen
3. Protokoll der Generalversammlung vom 6. September 2022
4. Jahresbericht des Vorstands
5. Jahresrechnung 2022, Revisionsbericht
6. Budget 2023, Ausblick 2024, Festlegung des Jahresbeitrags
7. Delegationen FEDE/Bildung Freiburg
8. Mandate der GV
9. Varia

Nicht-statutarischer Teil

10. Diskussion mit Lucius Hartmann (VSG) und François Piccand (S2) zu den Themen Weiterbildung und Umsetzung von WEGM
11. Diskussion und Beschlussfassung der GV über die Kollektivmitgliedschaft des VFM im VSG

Die Co-Präsidentin: Delphine Hospenthal
Der Co-Präsident: Urs Schneider

Comité et délégations
Vorstand und Delegationen

1. Comité de l'AFPESS / VFM-Vorstand

Co-présidents :	Delphine Hospenthal	(ECG)
	Urs Schneider	(SC)
Membres du comité :	Anna Pedrojetta	(SC)
	Vincent Robadey	(SM)
	Michèle De Nutte	(G)

2. FEDE

Délégué au comité :	Urs Schneider
Délégués à l'assemblée :	Serge Castella, Michèle De Nutte, Delphine Hospenthal, Laurent Mousson, Anna Pedrojetta, Vincent Robadey, Leonard Schafer

3. Formation Fribourg

Délégué au comité :	Urs Schneider
Délégués à l'assemblée :	Delphine Hospenthal, Anna Pedrojetta, Madlen Hauert, Laurent Mousson, Michèle De Nutte

4. SSPES / VSG

Délégués au comité et à l'assemblée :	Urs Schneider, Anna Pedrojetta

Rapport annuel du comité

Chers membres,

Une nouvelle année scolaire a commencé et voilà que le temps arrive pour nous de revenir sur celle qui vient de se terminer. Vous en trouverez un compte rendu sous la forme de brefs rapports rédigés par les membres du comité. Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous nous réjouissons déjà des discussions qui suivront lors de notre assemblée générale.

Bien à vous,

Le comité

Partenariat social au niveau cantonal

Au cours de l'année écoulée, l'AFPESS a défendu avec beaucoup d'engagement les intérêts de ses membres au sein de la Fédération des Associations du Personnel de l'Etat (FEDE). Nous nous sommes ainsi engagés pour une augmentation générale des salaires de 4% (manifestation commune de la FEDE et du SSP le 5 décembre 2022). Malheureusement, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur cette demande justifiée, de sorte qu'avec la compensation du renchérissement accordée, il n'en a résulté aucune augmentation des salaires réels. Pour l'automne salarial 2023, notre revendication doit donc à nouveau être la compensation du renchérissement *plus*, afin que le personnel de l'Etat obtienne enfin une véritable augmentation des salaires. L'Union Syndicale Suisse a déjà formulé un objectif ambitieux en demandant une augmentation de salaire de 5 %.

La Caisse de pension du personnel de l'Etat a connu une année difficile. D'une part, la caisse a enregistré une perte de 6% dans le sillage de l'évolution négative des marchés financiers, raison pour laquelle l'objectif de rémunération du capital de prévoyance de 2,5% n'a pas pu être respecté. La hausse des taux d'intérêt et la baisse de l'inflation laissent toutefois espérer une amélioration. En revanche, les tensions au sein du conseil d'administration de la caisse sont plus graves, suite à un véritable putsch qui a eu lieu à l'automne 2022 et qui a mis illégalement les représentants du personnel en minorité. La direction des finances – au lieu de reconnaître

l'erreur et de proposer une solution rapide et à l'amiable ! – a présenté une modification de la loi visant à rétablir la parité de manière compliquée. L'affaire est maintenant entre les mains du Grand Conseil qui, espérons-le, la traitera avec plus de discernement et de sens du partenariat social.

Au niveau du personnel, des changements importants sont prévus au sein de la FEDE, puisque son président de longue date, Bernard Fragnière, prendra sa retraite à la fin de l'année 2023. Qu'il soit ici particulièrement remercié pour son grand engagement au sein de la FEDE. Un comité de sélection a examiné les candidatures au cours du premier semestre et a recommandé au comité de la FEDE une nouvelle personne pour la présidence. En novembre, l'assemblée des délégués devrait confirmer définitivement ce choix. En plus de la nouvelle présidence, le secrétariat général de la FEDE sera également repourvu dans les mois à venir, ce qui permettra de répartir l'actuel poste à plein temps de Bernard Fragnière sur deux postes à temps partiel.

US

Activités au sein de Formation Fribourg

En collaboration avec les autres associations de Formation Fribourg, l'AFPESS a accompagné l'étude cantonale sur le temps de travail des enseignants. La participation à l'étude devrait avoisiner les 80%, par contre nous n'aurons un aperçu des résultats que début 2024. Ensuite, le règlement pour le personnel enseignant de la DFAC sera révisé. Nous espérons vivement que les résultats de l'enquête soutiendront nos revendications : une réduction du nombre de leçons ou de la taille des classes, de meilleures conditions-cadres pour la formation continue (congé sabbatique ou semestre de recherche) et les congés non payés.

US

Évolution de la Maturité Générale (EVMG)

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié ses décisions concernant la réforme des textes légaux encadrant la reconnaissance de la maturité gymnasiale (RRM/ORM) en juin 2023.

Plusieurs nouveautés y sont à signaler : la durée minimale obligatoire des études passe à quatre ans, les disciplines Informatique et Économie et droit font partie du catalogue des disciplines fondamentales et le texte ne

mentionne plus de liste préétablie de disciplines ou de combinaisons de disciplines pour les options spécifiques et complémentaire, ce qui permettra de proposer de nouvelles disciplines ou combinaisons de disciplines. Le comité salue ce dernier point : il s'agit là d'un souhait qui avait également émergé lors de notre sondage auprès des membres au mois de juin 2022. En ce qui concerne les examens de maturité, le nombre de disciplines faisant l'objet d'examens et les critères de réussite de la maturité restent inchangés.

Ces textes révisés et les résultats de la consultation interne qui s'est terminée en septembre 2022 serviront de base pour la finalisation du plan d'études cadre. La prochaine étape consistera en la procédure d'audition officielle de la CDIP sur le plan d'études cadre qui aura lieu à l'automne 2023.

À l'échelle cantonale, afin d'organiser la mise en œuvre de l'EVMG, un projet intitulé « Forum Matu2027 » a été mis en place et les diverses parties prenantes (des représentants des directions d'école, des associations d'enseignant-e-s, des comités d'élèves, des commissions d'école, des associations de parents et de l'Université) se sont rencontrées une première fois fin mai. Votre comité y a participé et a particulièrement insisté sur le fait que des moyens devaient être mis à disposition pour réaliser cette mise en œuvre au mieux, tout en garantissant les intérêts des enseignants en termes de sécurité d'emploi.

AP

SSPES – devenir membre collectif

Lors de notre AG, nous aurons le plaisir d'accueillir Lucius Hartmann, président de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), qui viendra exposer les avantages qu'aurait notre association cantonale à devenir membre collectif de la SSPES.

Actuellement, les adhésions à l'AFPESS et à la SSPES se font de manière indépendante et deux cotisations distinctes doivent être payées. En acceptant de devenir membre collectif, tous les adhérents à l'AFPESS deviendraient de ce fait également membres de la SSPES. Il n'y aurait alors plus qu'une unique cotisation à régler, dont le montant serait inférieur à la somme des deux cotisations actuelles (cotisation totale de 250.-- à la place de 320.--).

Votre comité soutient cette idée, elle sera soumise à un vote lors de l'AG. Lors des diverses rencontres auxquelles nous avons assisté, nous avons pu constater l'immense travail réalisé par la SSPES en faveur et au nom des

enseignant-e-s, réalisé avec rigueur et passion par un comité pleinement investi.

AP

Activités de l'AFPESS dans le domaine de la numérisation

Un des succès de l'année écoulée a été l'amélioration des conditions-cadres. En effet, suite aux discussions de l'année passée avec la DFAC, le Conseil d'Etat a validé l'augmentation de l'indemnité pour l'utilisation des ordinateurs personnels des enseignants (310.-- dès mars 2023, pour les enseignants dont l'école ne propose plus de postes fixes). Les enseignants de Sainte-Croix en ont déjà bénéficié en mars dernier, et ceux de l'ECGF toucheront cette indemnité augmentée dès mars 2024, puisque leur école a retiré les postes fixes durant la pause estivale.

Il importe au comité de continuer à s'engager activement en ce qui concerne la numérisation, notamment pour assurer un libre choix entre un BYOD prof et un COPE prof, un remboursement du petit matériel informatique, un support de qualité (personnes ressource, techniciens campus, intendants informatique), la mise à disposition de matériel de remplacement ainsi que la mise en place de formations continues en adéquation avec les besoins des enseignants. Un sondage complété par 40% des membres et mené en mars 2023 a montré une satisfaction élevée envers le travail du comité et les objectifs susmentionnés.

Nous souhaitons encore développer dans ce bilan annuel deux aspects de notre engagement liés à la numérisation.

Premièrement, la réflexion pédagogique et didactique sur l'apport du numérique dans nos enseignements, notamment dans l'intégration de l'intelligence artificielle. Dans cette optique, Vincent Robadey a participé à un workshop le 1er juin 2023 au nom de l'AFPESS et sur invitation du docteur Johan Rochel, chargé de cours à l'EPFL et codirecteur du laboratoire pour le développement Ethix, avec des représentants de la formation des professeurs du DEEM et de la fondation Mercator, pour participer à la finalisation de ressources utiles pour cadrer l'utilisation de l'IA générative dans l'enseignement et la formation. L'ensemble des documents est disponible sur le site web d'Ethix (https://ethix.ch/fr/ia-generative-dans-lenseignement-et-la-formation).

Deuxièmement, l'amélioration de l'offre de la formation continue, particulièrement en ce qui concerne la numérisation et le BYOD. Dans le cadre de la mise au concours par la DFAC du poste pour la promotion de la

formation continue au secondaire supérieur, Vincent Robadey a pu mener des discussions intéressantes avec la cheffe de service adjointe, Madame Reidy Aebischer, et avec la nouvelle présidente de la CODESS, Madame Gisela Bissig, sur le besoin de formation de continue dans une optique pratique et numérique. L'AFPESS va continuer à solliciter la DFAC, pour s'assurer que ce mandat contribue bien à améliorer l'offre et la coordination des formations continues entre les différents intervenants (HEP, Université, HEFP, ZEM CES, CERF).

Pour terminer, nous souhaitons mentionner que la DFAC a commandé une étude scientifique sur l'introduction du BYOD au collège. Celle-ci est dirigée par le professeur Pierre-François Coen (CERF). Nous saluons ce regard extérieur sur ce dossier important.

VR/DH

Vie du comité

Depuis deux ans, Urs Schneider et Delphine Hospenthal assument la co-présidence du comité. Ce partage de la présidence continue à porter ses fruits, en permettant de réagir rapidement à certaines sollicitations particulières tout en assurant des échanges riches et une organisation plus souple.

Satisfait aussi de la répartition des charges entre ses membres, le comité a continué à confier à Urs Schneider la représentation de l'AFPESS auprès de la FEDE et de Formation Fribourg, secondé par Delphine Hospenthal qui assure la caisse et la gestion des membres. Anna Pedrojetta se charge particulièrement des dossiers liés à la SSPES, tandis que Vincent Robadey met son expertise dans le domaine de la numérisation au service de notre comité.

Depuis la dernière AG, Michèle De Nutte complète notre équipe. Représentante dynamique de Gambach, elle nous éclaire sur la situation de son école et a tout naturellement repris les dossiers en lien avec l'école de commerce. Son arrivée permet de compter à nouveau une enseignante de Gambach dans le comité, et elle rappelle aussi l'absence regrettable de représentant-e-s du Collège du Sud. Nous clôturons donc ce rapport annuel en appelant de nos vœux les intéressé-e-s à se manifester auprès de nous : nous leur réserverons un accueil chaleureux.

DH

Jahresbericht des Vorstands

Liebe Mitglieder

Wir freuen uns, euch über das abgelaufene Vereinsjahr Bericht zu erstatten. Die Vorstandsmitglieder haben erneut kurze Berichte über ihre jeweiligen Tätigkeiten verfasst. Diese decken jeweils den Zeitraum seit der letzten Generalversammlung vom 6. September 2022 ab. Wir hoffen, dass diese Informationen auf euer Interesse stossen und freuen uns auf eine angeregte Diskussion.

Herzlicher Gruss

Der Vorstand

Sozialpartnerschaft auf kantonaler Ebene

Im vergangenen Jahr hat der VFM die Interessen seiner Mitglieder innerhalb des Staatspersonalverbandes FEDE mit grossem Einsatz vertreten. So haben wir uns für eine generelle Lohnerhöhung von 4% eingesetzt (gemeinsame Demonstration von FEDE und VPOD am 5. Dezember 2022). Leider ist der Staatsrat auf dieses berechtigte Anliegen nicht eingetreten, so dass es mit dem gewährten Teuerungsausgleich lohnmässig zu einer Nullrunde kam. Für den Lohnherbst 2023 muss unsere Forderung deshalb erneut Teuerungsausgleich *plus* lauten, damit das Staatspersonal *endlich* wieder eine Reallohnerhöhung erhält. Der Schweizerische Gewerkschaftsbund hat mit einer Forderung von 5% Lohnerhöhung bereits ein ehrgeiziges Ziel formuliert.

Bei der Pensionskasse des Staatspersonals schauen wir auf ein schwieriges Jahr zurück. Einerseits hat die Kasse im Zuge der negativen Entwicklung an den Finanzmärkten einen Verlust von 6% eingefahren, weshalb die angestrebte Verzinsung des Vorsorgekapitals von 2.5% nicht eingehalten werden konnte. Die steigenden Zinsen und die sinkende Inflation lassen hier jedoch auf Besserung hoffen. Schwerwiegender präsentieren sich hingegen die Spannungen innerhalb des Verwaltungsrates der Kasse, nachdem im Herbst 2022 ein eigentlicher Putsch stattgefunden hat, welche die Vertreter des Personals illegalerweise in eine Minderheit

versetzt hat. Die Finanzdirektion hat - anstatt den Irrtum einzugestehen und Hand zu einer schnellen und gütlichen Lösung zu bieten! - eine Gesetzesänderung aufgelegt, welche auf umständliche Weise die Parität wieder herstellen soll. Das Geschäft liegt nun beim Grossen Rat, welcher es hoffentlich mit mehr Augenmass und Gespür für die Sozialpartnerschaft behandeln wird.

Auf personeller Ebene stehen bei der FEDE wichtige Veränderungen an, da deren langjähriger Präsident Bernard Fragnière auf Ende 2023 in den Ruhestand treten wird. Sein grosser Einsatz für die FEDE sei an dieser Stelle besonders verdankt. Eine Findungskommission hat im ersten Halbjahr Bewerbungen geprüft und dem Vorstand der FEDE eine neue Person für das Präsidium empfohlen. Im November sollte die Delegiertenversammlung die Wahl definitiv bestätigen. Zusätzlich zum neuen Präsidium wird in den kommenden Monaten auch das Generalsekretariat der FEDE neu besetz, womit die bisherige Vollzeitstelle von Bernard Fragnière auf zwei Teilzeitstellen aufgeteilt wird.

US

Aktivitäten von Bildung Freiburg

Gemeinsam mit den anderen Verbänden von Bildung Freiburg hat der VFM die kantonale Studie zur Arbeitszeiterhebung für Lehrpersonen begleitet. Die Beteiligung an der Studie soll gegen 80% betragen, hingegen haben wir erst Anfang 2024 Einblick in die Resultate. Anschliessend soll das Reglement für das Lehrpersonal der BKAD überarbeitet werden. Wir hoffen sehr, dass die Umfrageergebnisse unsere Forderungen unterstützen: Senkung der Lektionenzahl oder Klassengrössen, bessere Rahmenbedingungen für Weiterbildung (Sabbatical bzw. Forschungssemester) und unbezahlte Urlaube.

US

Weiterentwicklung der gymnasialen Maturität (WEGM)

Die Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren hat ihre Beschlüsse zur Reform der Rechtstexte zur Anerkennung der gymnasialen Maturität (MAR/MAV) im Juni 2023 veröffentlicht.

Darin sind mehrere Neuerungen zu verzeichnen: Die obligatorische Mindeststudiendauer wird auf vier Jahre erhöht, die Fächer Informatik sowie Wirtschaft und Recht werden in den Katalog der Grundlagenfächer

aufgenommen und der Text erwähnt keine vorgegebene Liste von Fächern oder Fächerkombinationen für die Schwerpunkt- und Ergänzungsfächer mehr, was die Möglichkeit eröffnet, neue Fächer oder Fächerkombinationen vorzuschlagen. Der Vorstand begrüsst diesen letzten Punkt: Es handelt sich hierbei um einen Wunsch, der auch bei unserer Mitgliederumfrage im Juni 2022 aufgetaucht war. Was die Maturitätsprüfungen betrifft, so bleiben die Anzahl der geprüften Fächer und die Bestehensnormen der Maturität unverändert.

Diese überarbeiteten Texte und die Ergebnisse der internen Konsultation, die im September 2022 endete, werden als Grundlage für die Fertigstellung des Rahmenlehrplans dienen. Der nächste Schritt wird das offizielle Anhörungsverfahren der EDK zum Rahmenlehrplan sein, das im Herbst 2023 stattfinden wird.

Auf kantonaler Ebene wurde zur Umsetzung von WEGM ein Projekt mit dem Titel "Forum Matu2027" ins Leben gerufen, und die verschiedenen Interessengruppen (Vertreter von Schulleitungen, Lehrerverbänden, Schülerkomitees, Schulkommissionen, Elternverbänden und der Universität) trafen sich Ende Mai ein erstes Mal. Der Vorstand des VFM nahm daran teil und betonte insbesondere, dass genügend Mittel zur Verfügung gestellt werden müssen, um diese Umsetzung bestmöglich zu realisieren und gleichzeitig die Interessen der Lehrkräfte in Bezug auf die Arbeitsplatzsicherheit zu wahren.

AP

VSG-Kollektivmitgliedschaft des VFM

An unserer GV werden wir das Vergnügen haben, Lucius Hartmann, Präsident des Verbands Schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer (VSG), zu begrüssen. Er wird uns die Vorteile einer Kollektivmitgliedschaft des VFM beim VSG darlegen.

Derzeit erfolgen die Mitgliedschaften im VFM und im VSG unabhängig voneinander und es müssen zwei getrennte Beiträge entrichtet werden. Durch die Kollektivmitgliedschaft würden alle Mitglieder des VFM automatisch auch Mitglieder des VSG. Der kombinierte Mitgliederbeitrag wäre zudem geringer als die Summe der beiden bisherigen Beiträge (Gesamtbeitrag von Fr. 250.-- anstelle von Fr. 320.--).

Der Vorstand unterstützt diese Idee und wird an der GV darüber abstimmen lassen. Bei den regelmässigen Kontakten im Rahmen des VSG

konnten wir feststellen, welch immense Arbeit der Verband im Namen der Lehrerinnen und Lehrer leistet. Dessen engagierter Vorstand vertritt unsere Interessen mit Hartnäckigkeit und Leidenschaft.

AP

Aktivitäten des VFM im Bereich Digitalisierung

Einer der Erfolge des vergangenen Jahres war, dass der Staatsrat nach Diskussionen mit der BKAD die Entschädigung für die Nutzung der persönlichen Computer der Lehrkräfte erhöhte (Fr. 310.-- ab März 2023, für Lehrkräfte, deren Schule keine festen Arbeitsplätze mehr anbietet). Die Lehrkräfte von Sainte-Croix hatten bereits im vergangenen März davon profitiert, und die Lehrkräfte der FMSF werden diese erhöhte Entschädigung ab März 2024 erhalten, da ihre Schule die festen Arbeitsplätze während der Sommerpause abgebaut hat.

Dem Vorstand ist es wichtig, sich weiterhin um das Dossier Digitalisierung zu kümmern; insbesondere um eine freie Wahl zwischen einem BYOD-LP und einem COPE, eine Rückerstattung für Kleinmaterial, einen qualitativ hochwertigen Support (pädagogische Ansprechpersonen, Campus-Techniker), die Bereitstellung von Ersatzgeräten sowie die Durchführung von Weiterbildungen, die den Bedürfnissen der Lehrkräfte entsprechen. Eine von 40% der Mitglieder ausgefüllte Umfrage im März 2023 ergab eine hohe Zufriedenheit mit der Arbeit des Vorstands und den oben genannten Zielen.

In dieser Jahresbilanz möchten wir zwei Aspekte unseres Engagements im Zusammenhang mit der Digitalisierung noch weiter ausführen. Erstens, die pädagogische und didaktische Reflexion über den Beitrag der Digitalisierung im Unterricht, insbesondere bei der Integration der künstlichen Intelligenz. In diesem Sinne nahm Vincent Robadey am 1. Juni 2023 im Namen des VFM und auf Einladung von Dr. Johan Rochel, Lehrbeauftragter an der EPFL und Co-Direktor des Labors Ethix, mit Vertretern der Lehrerausbildung des DEEM und der Stiftung Mercator an einem Workshop über Rahmenbedingungen und Anwendungsbeispiele für die Nutzung der generativen KI im Unterricht und in der Ausbildung teil. Alle Dokumente sind auf der Ethix-Website verfügbar (https://ethix.ch/fr/ia-generative-dans-lenseignement-et-la-formation).

Zweitens die Verbesserung des Weiterbildungsangebots, insbesondere im Hinblick auf Digitalisierung und BYOD. Im Rahmen einer

Stellenausschreibung durch die BKAD konnte Vincent Robadey mit der stellvertretenden Amtsleiterin, Ursula Reidy Aebischer, und der neuen CODESS-Präsidentin, Frau Gisela Bissig, interessante Gespräche über den Bedarf an praxisorientierter und digitaler Weiterbildung führen. Der VFM wird sich dafür einsetzen, dass dieses Mandat der BKAD das Angebot von Weiterbildungen zwischen den verschiedenen Akteuren (PH, Universität, EHB, ZEM CES, CERF) besser koordiniert.

Abschliessend möchten wir noch erwähnen, dass die BKAD eine wissenschaftliche Studie über die Einführung von BYOD in der Mittelschule in Auftrag gegeben hat. Diese wird von Professor Pierre-François Coen (CERF) geleitet. Wir begrüssen diesen Blick von aussen auf dieses wichtige Dossier.

VR/DH

Funktionsweise des Vorstands

Seit zwei Jahren haben Urs Schneider und Delphine Hospenthal das Co-Präsidium des Komitees inne. Diese gemeinsame Präsidentschaft hat sich bewährt, da sie es ermöglicht, schnell auf besondere Anfragen zu reagieren und gleichzeitig einen regen Austausch zu gewährleisten.

Urs Schneider vertritt weiterhin den VFM bei der FEDE, bei Bildung Freiburg und dem VSG. Delphine Hospenthal ist für die Kasse und die Mitgliederverwaltung zuständig ist und stellt die Vertretung bei der FEDE sicher. Anna Pedrojetta kümmert sich besonders um die Dossiers im Zusammenhang mit dem VSG, während Vincent Robadey sein Fachwissen im Bereich der Digitalisierung in den Dienst unseres Vorstands stellt.

Seit der letzten GV ergänzt Michèle De Nutte unser Team. Als dynamische Vertreterin des Kollegiums Gambach klärt sie uns über die Situation ihrer Schule auf und hat ganz selbstverständlich die Dossiers im Zusammenhang mit der Handelsschule übernommen. Mit ihrer Ankunft sind wieder alle vier S2-Schulen der Stadt Freiburg im Vorstand vertreten, hingegen bleibt die bedauerliche Abwesenheit der Vertreterinnen und Vertreter des Collège du Sud bestehen. Wir schliessen diesen Jahresbericht mit einem Aufruf an alle Interessierten, sich bei uns zu melden: Wir werden sie herzlich willkommen heissen.

DH

Résultats financiers

L'exercice 2022 se solde par un **bénéfice de 9'817.30 CHF**. Ainsi, au 31 décembre 2022, la **fortune de l'AFPESS** s'élève à **42'994.60 CHF**.

Delphine Hospenthal

Rechnungsabschluss

Die Jahresrechnung 2022 schliesst mit einem **Gewinn von Fr. 9'817.30** ab. Das **Vereinsvermögen des VFM** beläuft sich per 31. Dezember 2021 auf **Fr. 42'994.60.**

Delphine Hospenthal

Comptes 2022 – Abschluss 2022

Comptes 2022

Pertes et profits 2022

	2021 Comptes		Budget		2022 Comptes		
	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	
Cotisations		47 990,60		45 000,00		48 270,00	Mitgliederbeiträge
Protekta, prime	8 106,30		6 600,00		6 133,10		Protekta Prämien
Salaires comité	26 234,00		33 000,00		28 589,10		Vorstand Lohn
Frais comité	75,00		500,00		400,00		Vorstand Kosten
Cotisations FAFE	2 663,20		2 700,00		2 111,45		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat et bulletin	-		100,00		0,00		Sekretariatskosten und Bulletin
Logiciel gestion des membres	-		200,00		173,00		Mitgliederverwaltung Software
Taxes Poste	147,70		200,00		103,05		Posttaxen
Représentations SSPES	38,00		300,00		269,00		Repräsentationen (DFL&VSG)
Site internet	370,70		400,00		550,20		Internet
Divers	962,25		1 000,00		123,80		Verschiedenes
Excédent des recettes	**9 393,45**				**9 817,30**		Überschuss
Excédent des dépenses							Fehlbetrag
	47 990,60	47 990,60	45 000,00	45 000,00	48 270,00	48 270,00	

Abschluss 2022

Bilan au/Bilanz per 31.12.2021

	Aktiven	Passiven
CCP	33 177,30	
Compte Deposito		
Déb. Impôt anticipé		
Actif / Passif transitoire		
Capital 31.12		23 783,85
Perte/Bénéfice		**9 393,45**
	33 177,30	33 177,30

Bilan au/Bilanz per 31.12.2022

	Aktiven	Passiven
Post	42 994,60	
Deposito		
Deb. Verrechnungssteuer		
Transitor. Aktiven/Passiven		
Eigenkapital		33 177,30
Jahresverlust/-überschuss		**9 817,30**
	42 994,60	42 994,60

PV de l'AG du 6 septembre 2022

Aula du Collège Sainte-Croix
L'assemblée débute à 16h33.

Partie statutaire

1. Salutations, ordre du jour

Urs Schneider, co-président, souhaite la bienvenue aux membres présents et souligne sa joie de les accueillir dans les bâtiments agrandis et rénovés du collège Sainte-Croix. Il remercie la direction pour la mise à disposition du lieu.
Delphine Hospenthal, co-présidente, nomme les membres s'étant excusés : Walter Aerne-Roggen, Serge Castella, Stéphane Delley, Patricia Diogo, Raphaël Grandjean, Patrick Loretan, Clément Monney, Carla Piot, Patricia Calzarotto Prato, Laurent Karth Robadey, Johannes Schumacher, et Marie-Hélène Zeller-Mülhauser.
Le co-président présente l'ordre du jour et clarifie le contenu de la discussion avec la Conseillère d'État. Celui-ci est adopté sans modification ni ajout.

2. Élections des scrutateurs

Nicolas Martignoni est élu par acclamation.

3. Procès-verbal de l'AG du 22 septembre 2021

Le PV est adopté par acclamation, avec remerciements à son autrice.

4. Rapport annuel du comité

Urs Schneider rappelle que le rapport annuel se trouve dans le bulletin, certains éléments seront quelque peu complétés.

Partenariat social au niveau cantonal

Nous sommes au début d'une nouvelle législature et la situation économique est difficile, avec un indice de renchérissement positif. Nous devrons exiger que ce dernier soit au moins compensé lors des négociations salariales à venir, alors que le rapport de force au sein du Conseil d'État a changé, légèrement en notre défaveur. L'AFPESS portera cette revendication aussi au sein de la FEDE (Fédération des associations du personnel du service public fribourgeois).
Dans le cadre de la révision du RPens (Règlement relatif au personnel enseignant), il y aura une enquête sur le temps de travail qui débutera en janvier 2023, nous serons invités à noter notre temps de travail sur trois semaines (et cela peut tomber n'importe quand, y compris pendant des

vacances !). Le co-président invite les membres à noter rigoureusement leurs heures de travail (y compris la lecture de livres, le temps consacré à des visites de musées, les corrections, etc.) pour montrer la réalité de notre métier.
Nous devons mettre l'accent sur la formation continue, propre à notre niveau scolaire, c'est ainsi que l'on pourra à nouveau présenter notre demande de congé scientifique 6 mois par carrière ou tous les 15 ans.
Discussion : Vinzenz Schaller souligne que les salaires ont été péjorés bien plus gravement par la réforme de la caisse de pension que par l'inflation. Le co-président abonde dans ce sens.
Emmanuel Mejia demande au comité de réfléchir à la hiérarchie des revendications et à un dialogue entre le comité et un groupe de travail composé de membres, dès que l'on saura quels seront les changements du RPens. Le co-président répond que cela prendra encore une année, entre l'enquête sur le temps de travail et le règlement. Il dit aussi qu'il faudra que nous soutenions également les revendications des autres niveaux (par exemple, il n'y a pas de décharge pour la maîtrise de classe en primaire).
Liliana Esteves relève que les conditions entourant la formation continue se sont détériorées sans pour autant qu'il n'y ait eu de changement écrit (plus spécifiquement : on demande plus souvent de déplacer les heures et il y a moins d'engagements de remplaçants). Urs Schneider répond que le sujet sera abordé plus tard, dans les mandats de l'AFPESS pour l'année prochaine.

Conditions cadre pédagogiques

- *Rentrée BYOD*

Le co-président invite les membres à lui communiquer toute remarque ou observation concernant la rentrée BYOD (élèves et enseignants), afin que nous puissions prendre position en étant plus informés. Le thème sera repris lors de la prochaine rencontre entre l'AFPESS et la CODESS.

- *Concept maintien et développement de la qualité*

Le concept est mis en œuvre dans les écoles, ce serait intéressant de faire une enquête dans les groupes de travail pour en savoir plus.

- *Manque d'enseignants*

En ce moment, certains cantons cherchent de nombreux nouveaux enseignants et c'est une situation qui durera encore plusieurs années. L'État a du travail à faire pour montrer qu'il est un employeur attractif, alors que les effectifs énormes dans les classes avec un maximum à 27 élèves mettent à mal la qualité de l'enseignement. Cette année, on compte par exemple à Bulle deux classes de collège à 28 élèves !

Numérisation

Vincent Robadey rappelle qu'il a suivi le dossier depuis le début et que le gros point noir reste la formation des enseignants. Il y a peu de spécialistes et il manque de l'argent, même si certaines formations sont en cours de préparation.

A la Kantonsschule Romanshorn/TG (500 élèves, effectif de classe moyen de 19.5 élèves), on a fait une transition marquée vers la numérisation de l'enseignement et on y a mis les moyens. Les enseignants suivent des formations obligatoires, trois informaticiens à plein temps sont présents sur le site. L'avantage de ce modèle est le suivi des élèves, mais on uniformise la matière, le savoir-faire des enseignants est dévalué et il y a un décalage avec la formation initiale.

Selon Vincent Robadey, la formation continue est un moyen de contrer cela pour faire du BYOD quelque chose de nouveau et de formateur. Il invite les membres à être proactifs, à travailler au sein de leurs conférences de branches pour ensuite demander ou créer de la formation continue qui corresponde aux besoins.

Discussion : Marine Grand souligne qu'il s'agit d'un concept qui nous a été imposé et qu'il nous incombe maintenant de mettre en œuvre. Elle estime que cela devrait venir du Département : les enseignants subissent déjà une surcharge de tâches administratives. Elle souhaite que nous formulions des demandes de formations continues. Urs Schneider estime que nous risquons de nous retrouver avec une offre qui ne corresponde pas à nos besoins. Marine Grand suggère que l'on nomme une personne par établissement avec cette responsabilité. Vincent Robadey pense que ce serait une solution peu fonctionnelle car les besoins dépendent des branches.

Nicolas Martignoni revient sur le modèle de Romanshorn : cet établissement se dirige vers le tout numérique, alors qu'à Fribourg on nous a promis une marge de manœuvre. Nous devons défendre la possibilité de choisir d'utiliser ou non les outils numériques en fonction des objectifs, car il s'agit là d'un choix essentiel. En faisant appel à des universitaires, nous risquons de nous voir offrir uniquement le tout numérique. Il ajoute encore que nous parlons de ressources, mais pas de e-learning : il y aurait là des recherches intéressantes à mener. En France, le métier d'ingénieur pédagogique existe, ce qui montre bien qu'il faut des spécialistes avec une formation adéquate, alors qu'à présent, il n'y a plus de personnel pédagogique à FRITIC.

Urs Schneider écourte la discussion en demandant aux membres de garder ces éléments pour la discussion à suivre avec Mme Bonvin-Sansonnens.

Conditions cadre

Delphine Hospenthal commence par expliquer que FRITIC a évalué les coûts d'achat et d'entretien d'un ordinateur (sans accessoires, avec assurance prise en charge par l'employeur) dans un rapport et que la somme qui y figure est de 363.-/an.

Lors de la rencontre entre la DFAC (Direction de la formation et des affaires culturelles) et la co-présidence du mois de juin, ce chiffre a été repris pour montrer que le montant de 250.- actuellement perçu était insuffisant. La Conseillère d'État s'est montrée à l'écoute et a assuré que cette estimation constituait une base suffisante pour demander un budget supplémentaire. A cette heure, le comité n'a pas reçu de nouvelles. Il se peut que les enseignants de Sainte-Croix soient dédommagés en premier, au vu de la situation qui est la leur.

Discussion : Laurent Bardy demande au comité de communiquer aux membres les résultats des sondages fait en 2021 et 2022. Il estime que le BYOD-prof imposé à tous ne va pas et qu'il faudrait offrir le choix entre COPE (un ordinateur fourni par l'État) et BYOD-prof. Il demande, tout comme Olivier Pitteloud, qu'une discussion approfondie ait lieu à ce sujet.

Urs Schneider pense que les jours des ordinateurs dans les classes sont comptés (voir décision du Conseil d'Etat et communication du S2 en janvier 2021). Il estime de plus que le dédommagement plus élevé est dans tous les cas dans notre intérêt. En ce qui concerne le sondage de 2022, il précise qu'il y avait une acceptation du BYOD-prof de la part des membres. Il promet d'en fournir les résultats, tout en rappelant que le sondage a été mené deux ans plus tôt et qu'il faudrait le refaire pour avoir des données plus actuelles.

Les co-présidents précisent qu'ils ont défendu le principe de la liberté de choix, permettant aux enseignants de se décider entre ces deux modèles. Les discussions se poursuivront.

5. Comptes 2021, rapport des vérificateurs des comptes

Comptes 2021 **Abschluss 2021**

Pertes et profits 2021

	2020 Comptes		2021 Budget		2021 Comptes		
	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	
Cotisations		47 530,60		45 000,00		47 990,60	Mitgliederbeiträge
Protekta, prime	3 475,50		8 100,00		8 106,30		Protekta Prämien
Salaires comité	34 601,20		23 800,00		26 234,00		Vorstand Lohn
Frais comité	4 690,00		500,00		75,00		Vorstand Kosten
Cotisations FAFE	1 404,90		2 700,00		2 663,20		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat et bulletin	700,00		500,00		0,00		Sekretariatskosten und Bulletin
Logiciel gestion des membres					0,00		Mitgliederverwaltung Software
Taxes Poste	140,75		200,00		147,70		Posttaxen
Représentations SSPES	-		200,00		38,00		Repräsentationen (DFL&VSG)
Site internet	957,55		400,00		370,70		Internet
Divers	566,80		1 000,00		962,25		Verschiedenes
Excédent des recettes	**993,90**		**7 600,00**		**9 393,45**		Überschuss
Excédent des dépenses							Fehlbetrag
	47 530,60	47 530,60	45 000,00	45 000,00	47 990,60	47 990,60	

	Bilan au/Bilanz per 31.12.2020		Bilan au/Bilanz per 31.12.2021		
	Aktiven	*Passiven*	*Aktiven*	*Passiven*	
CCP	22 902,65		33 177,30		Post
Compte Deposito	881,20				Deposito
Déb. Impôt anticipé					Deb. Verrrechnungssteuer
Actif / Passif transitoire					Transitor. Aktiven/Passiven
Capital 31.12		22 789,95		23 783,85	Eigenkapital
Perte/Bénéfice		**993,90**		**9 393,45**	Jahresverlust/-überschuss
	23 783,85	23 783,85	33 177,30	33 177,30	

Stéphane Delley et Béatrice Jung ont vérifié les comptes le 1er septembre 2022, une petite erreur dans la présentation du bilan sans impact sur les chiffres a pu être corrigée grâce à eux. Les deux vérificateurs se représentent pour l'année suivante et sont élus par acclamation unanime.
Le bénéfice est dû à un comité qui a moins coûté, dans la période post-Covid, il y a eu peu de séances en présentiel à l'extérieur du canton. Du côté des coûts, l'assurance Protekta a été payée pour 18 mois au lieu de 12, sans que cela pèse trop sur le bilan.

6. Budget 2022, projection 2023, fixation de la cotisation

La colonne des entrées est toujours délicate : certaines cotisations sont impayées, il y a des membres qui partent et nous avons parfois de la peine à recruter de nouveaux membres. Pour toutes ces raisons, les prévisions 2022 et 2023 sont un peu pessimistes.
Le comité coûtera plus cher : Urs Schneider a 2 heures de décharge, Delphine Hospenthal 2, les autres membres du comité 0.5 chacun.

Budget 2022			
	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	
Cotisations		45 000,00	Mitgliederbeiträge
Prime Protekta	6 600,00		Protekta Prämien
Salaire comité	33 000,00		Vorstand Lohn
Frais comité	500,00		Vorstand Kosten
Cotisations FAFE	2 700,00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat et bulletin	100,00		Sekretariatskosten und Bulletin
Logiciel de gestion des membres	200,00		Mitgliederverwaltung Software
Taxes Poste	200,00		Posttaxen
Représentations SSPES	300,00		Repräsentationen VSG
Site internet	400,00		Webseite
Divers	1 000,00		Verschiedenes
Excédent des recettes			Überschuss
Excédent des dépenses			Fehlbetrag
	45 000,00	45 000,00	

Le budget 2022 est approuvé par acclamation.
La prévision pour 2023 est aussi pessimiste, la caissière espère que les taxes de la Poste baisseront. Elle se montre satisfaite du logiciel de gestion des membres, très efficace.
La co-présidence incite les membres à faire de la publicité dans leurs branches pour recruter de nouveaux membres.

Budget 2023			
	Dépenses Aufwand	Recettes Ertrag	
Cotisations		45 500,00	Mitgliederbeiträge
Prime Protekta	6 600,00		Protekta Prämien
Salaire comité	35 000,00		Vorstand Lohn
Frais comité	500,00		Vorstand Kosten
Cotisations FAFE	2 700,00		Mitgliederbeiträge DFL
Frais de secrétariat et bulletin	100,00		Sekretariatskosten und Bulletin
Logiciel de gestion des membres	450,00		Mitgliederverwaltung Software
Taxes Poste	150,00		Posttaxen
Représentations SSPES	300,00		Repräsentationen VSG
Site internet	400,00		Webseite
Divers	1 000,00		Verschiedenes
Excédent des recettes			Überschuss
Excédent des dépenses		**1700**	Fehlbetrag
	47 200,00	47 200,00	

7. Élections du comité et de la présidence

Après deux ans, le comité est réélu. Jörg Schwendimann s'est excusé car il est malade, il a fait part de son intention de quitter le comité pour se consacrer à des projets musicaux et à sa famille. La co-présidence et le comité le remercient chaleureusement pour son engagement et lui adressent leurs meilleurs vœux.
Il y a une nouvelle candidature : Michèle De Nutte, enseignante de mathématiques au collège de Gambach.
La co-présidence et le nouveau comité sont (ré)élus par acclamation.

8. Délégations FEDE/FAFE

Urs Schneider présente les dates des AG de ces deux associations pour lesquelles nous avons droit à une délégation (FEDE : 1 personne, FAFE : 4 personnes) et invite les membres intéressés à s'annoncer.

9. Mandats de l'AG

Bilan des mandats de l'AG 2021

Pour rappel, voici les mandats présentés lors de l'AG du 22 septembre 2021 :

L'AFPESS

- s'engage pour améliorer les conditions de travail dans la révision du RPens : temps de travail, décharges, cahier de charges, congé scientifique de 6 mois, droit au congé non-payé, en améliorant la coopération au sein de la FAFE.
- observe la mise en œuvre du système ODE.
- veille sur une mise en œuvre mesurée du concept BYOD et insiste sur une préparation sérieuse (formation continue, infrastructure, indemnité soutien technique et pédagogique) du côté S2/DICS.
- continue sa participation au projet EVMG en visant à garder l'autonomie cantonale et à renforcer la dimension de l'EDD.

Urs Schneider précise qu'en ce qui concerne l'ODE (Conduite, par objectifs, du développement et de l'évaluation) la consultation a eu lieu au printemps mais que nous n'avons pas eu de nouvelles depuis.

Mandats proposés pour 2022-2023

Le comité soumet aux membres les mandats suivants :
L'AFPESS

1. représente ses membres à la FEDE en revendiquant une revalorisation salariale (renchérissement *plus*).
2. continue son travail au sein de la FAFE pour améliorer les conditions de travail dans la révision du RPens et accompagne l'enquête sur le temps de travail.
3. observe la mise en œuvre du système ODE.

4. revendique une indemnité substantiellement augmentée pour l'utilisation du matériel privé et un soutien technique et pédagogique du côté S2/DFAC.
5. analyse les conditions cadre pour la formation continue et vise à les améliorer.
6. continue son travail dans le dossier EVMG en mettant l'accent sur l'achèvement du PEC et la mise en œuvre RRM/ORM au niveau cantonal.

La co-présidence précise qu'en ce qui concerne le mandat numérique, la demande des membres sur une discussion BYOD-enseignants sera intégrée.
Discussion : Emmanuel Mejia relève que le BYOD accentue les inégalités entre élèves, il suggère que nous demandions une bourse spécifique pour le numérique. Urs Schneider répond que cela fait partie des revendications et nous informe que le sujet a déjà été abordé. La Conseillère d'État s'est même montrée ouverte à revoir toutes les bourses, elles sont particulièrement basses dans notre canton.
Les mandats sont acceptés par acclamation.

10. Divers

Aucun.

Partie non statutaire

Prise de parole de Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens, accueillie par Urs Schneider.

Madame la Conseillère d'État remercie l'AFPESS pour son invitation et s'adresse à ses membres pour préciser son intention : c'est à la fois pour elle l'occasion de venir à notre rencontre, de nous écouter et de nous donner sa vision de l'école depuis son entrée en fonction.
Pour elle, la qualité de l'école fribourgeoise doit au moins être maintenue et au mieux être améliorée. Notre école jouit d'une certaine réputation auprès des autres cantons. Cette qualité s'explique peut-être par proximité entre les différents acteurs de l'école. Tous les 15 jours, elle visite une école. Si la proximité est importante, cela demande aussi de l'autonomie, ce qui implique un sens des responsabilités de chacun par rapport à son action, car nous avons toutes et tous des comptes à rendre au peuple fribourgeois.
Madame la Conseillère d'État nous remercie pour notre travail, notre désir de perfection et pour l'intérêt que nous portons aux élèves, une caractéristique de notre école. Nous sommes dans une phase intéressante, avec la consultation de l'évolution de la maturité dont les visées principales

sont l'aptitude générale à entreprendre des études et la capacité à assumer des responsabilités, deux objectifs qu'elle soutient. Les plus grands changements seront liés au futur PEC, incluant l'interdisciplinarité, la propédeutique scientifique et l'éducation au développement durable.
Madame la Conseillère d'État souligne son envie de faire évoluer l'école ensemble pour garder cette réputation. Elle accorde beaucoup d'importance au contact avec le terrain (elle visite d'ailleurs toutes les deux semaines une classe différente dans le canton) et elle se met à notre écoute.

Question ouvertes EVMG
Urs Schneider rappelle que l'AFPESS a transmis une réponse préliminaire à la consultation et qu'aucun membre ne s'est exprimé sur ce document. Il présente brièvement cette réponse en clarifiant les acronymes contenus dans les trois points de la discussion :

1. Catalogue DF/OS/OC (domaine fondamental / options spécifiques / options complémentaires)

Au sein de la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), l'AFPESS soutient l'introduction de la philosophie au niveau national en mettant en avant notre expérience cantonale. En ce qui concerne le domaine des arts : nous approuvons l'augmentation du pourcentage de ce domaine dans la grille-horaire, mais nous ne voulons pas que les deux branches AV et musique soient suivies par tous les élèves.

2. Branches de maturité

Les membres se sont exprimés en faveur du statu quo et ont rejeté l'ajout d'une 6e branche d'examen. En plus de compliquer l'organisation, cela ne présente pas la garantie d'une meilleure maturité.

3. Critères de réussite de la maturité

Il y a eu peu de retours pour le durcissement, les membres se sont plutôt exprimés en faveur du statu quo ou d'un léger durcissement des critères de réussite.
Le co-président demande quelle est la position de la DFAC sur ces points.

Discussion catalogue DF/OS/OC
Mme Bonvin-Sansonnens précise que la réponse du Conseil d'État à la consultation n'est pas encore prête, mais qu'elle le sera prochainement. Elle souhaite le maintien des acquis du canton, de la clarté (et ainsi éviter de multiplier les branches dans les catalogues), ainsi que le maintien de notre force dans les langues.

Au sein de la CIIP (cantons latins), les discussions ont surtout porté sur la durée, les cantons où le gymnase dure trois ans se demandent comment faire et si les autres cantons voudront bien les aider à maintenir le cursus sur trois ans. Ainsi, dans ce contexte, le catalogue des branches n'a pas encore été abordé.

Mme Bonvin-Sansonnens indique que le canton de Vaud pense proposer un parcours en 10+4 ans et demande l'avis de l'assemblée. Plusieurs membres estiment que le parcours fribourgeois en 11+4 ans est une force, et qu'il faudrait éviter les modèles qui cherchent à privilégier les économies. De plus, la maturité cognitive des élèves évolue énormément, on n'apprend pas de la même manière à 14 ou 16 ans.

La discussion se poursuite sur la place du sport dans la grille horaire. Urs Schneider explique que la branche souhaite pouvoir offrir une OS et que la note compte dans le bulletin. Aucun enseignant de sport n'est présent, mais Pia Burch souligne l'importance de cette matière, même si le fait que la note ne soit pas prise en compte ne lui semble pas problématique. Michèle De Nutte indique que les enseignants de sport de Gambach seraient favorables à une note qui compte, de même que de nombreux élèves.

Urs Schneider poursuit en présentant le calendrier du projet EVMG.

Marine Grand demande si le changement de statut des branches ECDR et informatique (devenues branches fondamentales) se fera au détriment d'autres branches fondamentales. Elle précise que ce questionnement est dû à son statut d'enseignante de langue 1 et 2 et à un constat : le niveau baisse, il y a le risque de perdre les moyens pour y remédier si cela devait être le cas ; alors qu'il y a eu l'instauration des compétences basales à la demande des universités justement suite à un constat de manque. Elle ajoute que c'est le type de branche concerné (ECDR, informatique) qui lui pose problème.
Mme Bonvin-Sansonnens assure partager ces inquiétudes, elle précise que la vision de l'école de certains cantons qui veulent former des jeunes pour l'économie n'est pas la sienne ; elle défendra au sein de son service une vision humaniste de l'école. Elle estime néanmoins que l'impression de baisse de niveau se retrouve à tous les niveaux d'enseignement.
Urs Schneider rappelle que l'ECDR et l'informatique sont déjà présentes dans notre grille horaire, ce changement de statut ne créera pas de pression sur la grille horaire. Laurent Bardy précise que l'introduction du cours d'informatique a pu se faire à Fribourg sans diminutions d'heures, contrairement à d'autres cantons. Pia Burch rappelle qu'on a tout de même supprimé les assistants de langue en anglais. Mathieu Troillet demande s'il

n'y a pas tout de même eu un remaniement des heures de Sciences des religions. Urs Schneider répond : le nombre d'heures est resté le même, on est passé de 1h en 1e et 1h en 2e à deux heures en 1e.

Discussion rentrée BYOD
Mme Bonvin-Sansonnens nous informe qu'il est prévu de faire le point avec la presse avant la fin du mois de septembre avec des représentants des collèges, elle demande donc si nous avons des retours à lui transmettre.

Vinzenz Schaller voudrait que les exigences du matériel BYOD élèves soient précisées et qu'on demande un écran tactile. Vincent Robadey explique que pour faire de l'enseignement numérique, il faut reconceptualiser les salles : actuellement, les tables sont trop petites pour que quatre élèves avec un ordinateur fassent un travail de groupe. Il pense que le stylet est utile quand on sait s'en servir, ce pourrait être pratique mais il faudrait donner des cours pour permettre aux élèves de maîtriser l'outil. Nicolas Martignoni n'est pas d'accord, il estime que dans ce cas, le papier est très bien, voire même mieux que le numérique. Il insiste sur le fait que c'est un enseignement hybride que nous devons défendre.

Mme Bonvin-Sansonnens demande si le besoin d'écran tactile dépend des branches. Vincent Robadey répond que oui, et il relève le décalage entre les étudiants qui ne sont pas tous équipés de la même manière. Il propose de faire un bilan par branches.

Mme Bonvin-Sansonnens demande s'il y a une préférence entre Mac et PC. Vincent Robadey répond que les Mac ne font pas d'écrans tactiles. De plus, les iPad ont été interdits au CO parce que certaines applications ne sont plus développées pour les iPad.

Laurent Bardy rebondit pour souligner le coût important de ces équipements, il exprime le souhait de voir la création d'un subventionnement ou d'une bourse, avec des critères d'obtention souples. Mme Bonvin-Sansonnens répond que les collèges ont la possibilité d'octroyer une aide, des retours à ce sujet sont attendus à la fin du mois. Emmanuel Mejia demande la création d'une bourse numérique cantonale, pour compenser les désavantages économiques.
Mme Bonvin-Sansonnens répond qu'il y aura une votation populaire l'année prochaine sur la Stratégie numérique pour l'école obligatoire. Deux variantes sont en consultation dans les communes : on leur verse de l'argent et elles se chargent des achats ou l'État fournit le matériel et le support technique. Actuellement, les retours sont à 50-50. Une piste de solution

intermédiaire pour réduire la fracture numérique à l'école obligatoire serait la création d'une bourse centrale d'achat.

François Piccand précise que le thème sera abordé par la conférence des directeurs. Il rappelle que des achats ont déjà eu lieu pendant la période COVID et que fixer des critères d'achat élevés aurait impliqué des coûts importants pour les familles. Nous démarrons avec des standards bas, l'exemple de la Suisse alémanique montre que le tactile offre des possibilités importantes, ça viendra. Les bourses actuelles offrent un soutien mais il y a des cas particuliers difficiles à gérer (p. ex. des divorces conflictuels). Il y a la possibilité de supprimer les frais d'écolage, ce qui permettrait d'acheter un ordinateur et les offres Neptune proposent des prix intéressants. Tout cela est à voir comme un processus.

Urs Schneider souligne que l'hétérogénéité systématique ainsi introduite est un gros facteur de stress pour les enseignants et que les conditions de mise en œuvre sont mauvaises : il faudrait clarifier les standards et que l'État communique clairement que derrière l'obligation du BYOD, il y a un soutien. La période Covid est terminée, c'est désormais le moment de réfléchir, de prendre des décisions et d'éviter l'improvisation. Pia Burch abonde dans ce sens : réfléchir à l'intégration de l'ordinateur dans les cours prend énormément de temps et c'est un stress supplémentaire en classe.

Mme Bonvin-Sansonnens rappelle que nous sommes en phase d'apprentissage et elle comprend que le relationnel soit impacté. Elle nous apprend qu'au vu des pénuries annoncées, il y aura aussi la création d'une délégation énergie, qui mènera une réflexion sur l'usage de l'énergie. Mathieu Troillet souligne la tension présente dans le PEC entre l'EDD et le numérique. Elle le concède, et ajoute qu'il n'y a pas de réponses à tout (par exemple sur le recyclage du matériel) et que cela fera partie de la réponse donnée sur le volet numérique.

Vincent Robadey estime que le numérique a démultiplié les possibilités, que les métiers changent et que nous ne sommes pas toujours en lien avec ces changements. Olivier Pitteloud estime que l'école pourrait aussi proposer une autre vision du monde, et dans ce sens le papier joue un rôle crucial à défendre. Il se demande si dans 5 ans nous serons vraiment libres de choisir entre papier et numérique. Liliana Esteves complète cet avis en précisant qu'il y a aussi des craintes de la part des élèves de 1e année, qui ne souhaitent pas se retrouver trop souvent face à un écran. L'État doit soutenir une version hybride qui permet de ne garder le numérique que s'il offre une plus-value pédagogique.

Discussion conditions de travail
La Conseillère d'État dit que la pénurie d'enseignants ne concerne pas le S2, c'est surtout le cas au primaire, cycles 1 et 2, là où il y a beaucoup de temps partiels. Une petite augmentation des taux de travail pourrait régler le problème. Les solutions mises en place et reprises d'autres cantons qui les appliquent déjà sont : permettre la formation en cours d'emploi et la flexibilisation de la formation pour les reconversions professionnelles.

Urs Schneider prend l'exemple de Zurich où dans les prochaines années, le nombre de nouveaux enseignants recherchés sera presque égal au nombre d'enseignants du S2 fribourgeois, alors que là-bas les salaires sont meilleurs. Pour éviter un exode d'enseignants, il faut se préparer à une pénurie aussi au S2 et avoir une stratégie d'amélioration des conditions de travail et de salaire.

François Piccand pense que cela ne nous concernera pas grâce à la démographie en augmentation et à l'université dans le canton. Actuellement, les places de formation sont limitées en fonction des heures disponibles, au besoin cela pourra être revu. Vinzenz Schaller relève que cette proposition de solution se base sur le système de formation francophone et non alémanique, alors que c'est là que la pénurie menace.

Delphine Hospenthal prend la parole en tant que représentante des ECG pour dresser un constat alarmant : cette année, presque toutes les classes de 1e ont 27 élèves, en conséquence, entre autres, de classes pleines au collège. Elle demande au service de faire de meilleures projections pour éviter une situation qui a un impact négatif sur l'apprentissage des élèves. François Piccand estime qu'il est difficile de faire les projections : les décisions d'ouverture de classes sont prises fin mai, il y a de nombreuses variables et les chiffres sont les mêmes partout : 27 au maximum, une moyenne à 22. Delphine Hospenthal insiste sur le fait que cette situation ne peut pas perdurer et qu'une demande d'ouverture de classe avait été déposée au mois de mai.
Pour Urs Schneider, l'AFPESS a déjà abordé le sujet à maintes reprises et un maximum fixé à 25 élèves permettrait aussi de meilleures conditions d'apprentissage. Nicolas Martignoni rebondit pour dire que si on nous a parlé de la qualité de l'enseignement fribourgeois, il ne faut pas non plus se reposer sur nos lauriers. Les études le montrent : pour un enseignement de qualité, il faut former les enseignants et diminuer les effectifs dans les classes. Vinzenz Schaller relève qu'il y a des classes avec 6 élèves. François Piccand répond que c'est la moyenne de 22 élèves qui explique cela. Pour Urs

Schneider, le problème est exactement là, avec la moyenne à 22. François Piccand refuse ce lien de causalité, il estime que le problème est lié aux conditions de passage. Liliana Esteves relève qu'il y a de grosses classes aussi au collège. Pour François Piccand, il y aura toujours des normes. Il souhaiterait de petites classes en 1e et de plus grosses en 4e, plusieurs collègues expriment leur désaccord catégorique.

Urs Schneider clôt la discussion et invite l'assemblée à découvrir le bâtiment pendant la mise en place de l'apéritif. Il remercie chaleureusement Mme la Conseillère d'État et l'assemblée pour leur présence.

L'assemblée se termine à 18h45.

Anna Pedrojetta